

Violences faites aux femmes

Le temps des paroles est dépassé, il faut des actes et des moyens, C'EST URGENT !

Une femme meurt tous les 2 jours sous les coups de son conjoint ou ex-conjoint en France. A l'heure où nous écrivons ces lignes, en 10 mois, 131 femmes sont déjà tombées sous les coups de leur conjoint ou ex. C'est plus que sur toute l'année 2018, où elles étaient 121.

Après le mouvement #MeToo, les femmes mais aussi les hommes sont de plus en plus nombreuses et nombreux dans les mobilisations pour dénoncer les violences faites aux femmes.

Ainsi depuis le mois de septembre, dans plusieurs villes, de nombreuses initiatives s'organisent pour que les victimes ne tombent pas dans l'oubli : collages d'affiches avec les noms des victimes, rassemblements réguliers, prises de position, lettres ouvertes de personnalités...

L'égalité femmes / hommes : cause nationale du quinquennat Macron ?

Le Grenelle sur les violences conjugales de M. Schiappa, une opération de communication de plus !

Les premières mesures du Grenelle, lancé le 3 septembre, viennent d'être présentées. Elles ne sont pas à la hauteur des solutions attendues, même si quelques mesures peuvent sembler intéressantes comme la possibilité de déposer plainte à l'hôpital ou la création de postes de « procureurs référents spécialisés ».

Féminicides

Les chiffres du 1er janvier au 31 octobre 2019

127 femmes ont été tuées par leur conjoint ou ex-conjoint

Au moins 66 d'entre elles étaient mères, trois étaient enceintes (3, 6 et 8 mois), et trois ont été tuées avec leur fille.

Elles laissent derrière elles au moins 138 orphelins : 14 enfants ont été témoins des meurtres et 5 ont découvert le corps.

95 femmes ont été tuées chez elles, 30 en dehors du domicile (rue, lieu de travail, parking...) et 2 dans un lieu inconnu.

Au moins 56 de ces femmes étaient dans un contexte de séparation et/ou de violences régulières. *Données collectées avec l'aide du collectif de veille « Féminicides par compagnon ou ex »*

Par la voix de son 1er ministre, le gouvernement a annoncé une série de mesures : sur l'autorité parentale, l'audit de 400 commissariats pour améliorer l'accueil des victimes, 1000 places d'hébergement d'urgence supplémentaires à partir de 2020... D'autres relèvent de préconisations déjà existantes comme le port du bracelet électronique, les prises de plainte dans les foyers d'hébergement. Des mesures existantes mais bien trop souvent négligées ou pas appliquées comme la prévention à l'école, l'éviction du domicile de l'auteur violent, l'interdiction de rentrer, d'approcher la victime et ses enfants.

En 2018, sur les 121 assassinats recensés, un tiers des femmes avait déposé une plainte ou une main courante avant leur mort.

Les meurtriers avaient déjà fait l'objet de plaintes, de gardes à vue, de condamnations... avant de commettre l'irréparable. Les commissariats de police négligent les plaintes. La non convocation de l'auteur des violences, les menaces de mort minorées, les « on ne se déplace pas pour ça »... sont légion. Quand on sait le courage qu'il faut à une femme pour porter plainte, pour appeler à l'aide, de tels comportements sont révoltants. Les tribunaux traînent les pieds pour condamner ceux qui ont commis des violences.

Au travail, les femmes salariées sont harcelées, victimes de violences.

Les syndicats doivent lutter d'arrache-pied pour les défendre et les protéger. En juillet dernier, l'Organisation internationale du travail (OIT) a adopté la première « norme internationale contre la violence et le harcèlement dans le monde du travail » arrachée par la mobilisation des femmes, du mouvement syndical international et des organisations féministes. Cette convention doit être ratifiée par chaque Etat. En France, 70 % des victimes de violences au travail déclarent n'en avoir jamais parlé à leur employeur... et pour cause, quand elles le font, 40 % estiment que la situation s'est réglée en leur défaveur, par une mobilité forcée voire un licenciement. Le Grenelle lancé par le gouvernement a omis la question du travail. Le 25 novembre les syndicalistes vont prolonger la mobilisation du 23. Portant un foulard violet, « elles et ils vont organiser des actions dans les entreprises

pour dire stop aux violences et mettre le patronat face à ses responsabilités » déclare Sophie Binet. Le but est aussi d'obtenir la transposition dans le droit français de la norme OIT : renforcement de la protection sur leur lieu de travail des femmes victimes de violences (jours de congés, mesures contre les licenciements...)

Une volonté politique se mesure aux crédits qui lui sont attribués.

En réalité, les moyens alloués à l'activité de terrain des associations œuvrant dans ces champs sont menacés. Les associations féministes, les professionnels de terrain réclament depuis des années des actes et des moyens. Elles et ils estiment à **un milliard d'euros** le financement nécessaire pour une politique de protection et de prise en charge des victimes, chiffre confirmé par le Haut Conseil à l'Égalité (*) : formation des scolaires, des policiers, des juges, des personnels, aides aux associations spécialisées, places d'hébergement, suivi médical des victimes, campagnes d'information...

Or, la préparation du budget 2020, malgré les déclarations tonitruantes de M. Schiappa, révèle le peu d'engagement financier dans ce domaine.

Budget 2020 : 361 millions supplémentaires contre les violences... que du bruit !

Dans un document transmis aux journalistes à la mi-octobre, la secrétaire d'État à l'Égalité annonçait une augmentation du budget **contre les violences sexistes et sexuelles**.

Caroline De Haas, militante féministe, membre de l'association #Nous toutes a fait le calcul :

- Le budget du secrétariat d'État : aucune nouvelle dépense sur ce budget.
- Concernant la communication (campagnes d'information), 2 millions pour 2020 sont indiqués. En 2018, le gouvernement avait lancé une campagne de communication de 4 millions. **Donc - 2 millions d'€.**
- A propos du coût des personnels qui travaillent pour le Service droits des femmes, le budget est en baisse. On passe de 179 agent.e.s à 161.
- Sur l'hébergement. La ministre prévoit de passer de 77,3 millions (estimés en 2019) à 90 millions. Mais les 77,3 millions de 2019 calculés considèrent la création de 530 places d'hébergement dont aucune structure d'accueil des femmes victimes de violences n'a vu la couleur. Les 90 millions sont une estimation pour les places annoncées pour 2020 (250 places d'hébergement d'urgence et 750 places pour le logement temporaire. **Donc budget en augmentation + 12,7 millions d'€.**
- Sur les mesures concernant la Justice, il y a une augmentation de **+ 2,4 millions d'€.**
- Concernant les stages de responsabilisation, la ministre prévoit l'organisation de 54 stages. En 2016, il



Des opérations géantes d'affichage sauvage ont eu lieu dans 27 villes, avec le mot d'ordre : « Féminicides : Etat coupable, justice complice ». Des militantes ont été interpellées à Lyon et à Paris. « Nous mettons près de trois minutes à coller nos affiches et les forces de l'ordre réussissent à intervenir dans ce temps record, fulmine Camille Lextray, une membre du collectif. Pourquoi ne se déplacent-elles pas si vite quand des femmes en danger les appellent à l'aide ? »

Depuis la rentrée, ces collages se multiplient dans l'espace public à l'initiative de femmes, souvent jeunes,

il y en a eu 67. On est donc en baisse.

• Finalement pour la prévention de la délinquance une augmentation prévue : **+ 2,2 millions d'€.**

« On augmente de 12,7 millions l'hébergement (estimation), de 2,4 millions les mesures « justice » et de 2,2 millions la prévention de la délinquance.

Total : 17,3 millions d'€ de nouvelles mesures. Sur 361,5 millions dédiés à la lutte contre les violences faites aux femmes, cela fait : 5 % de nouvelles dépenses »

23 novembre manifestation de #Nous Toutes : préparation active et combative

L'État trouve des milliards d'euros destinés aux riches et aux grands patrons avec des exonérations d'impôts, de cotisations, pour réprimer les mouvements sociaux mais pas pour protéger les femmes victimes de violences ! Le gouvernement ne peut plus ignorer la colère et la mobilisation des femmes, celle des associations qui depuis des années, bataillent pour dénoncer les violences faites aux femmes. Rassemblements, pochoirs, chaîne humaine, opérations géantes de collages sauvages, distributions de milliers des flyers, la manifestation du 23 novembre se prépare activement.

Nous avons signé l'appel national du collectif #Nous-toutes, Femmes Égalité sera dans la rue. ☐

* Le HCE estime les besoins entre 500 millions (0,015 % du budget de l'État) et 1 milliard d'euros.